

Article 31 du Règlement

approprié en 1867 ne l'est peut-être plus aujourd'hui. Après tout, le monde a beaucoup changé en 124 ans.

Le principe fondamental doit être que chaque pouvoir devrait être confié au palier de gouvernement le plus apte à l'exercer. Il faut mettre l'accent sur ce qui est souhaitable pour la population et non pour les gouvernements, les bureaucrates ou les politiciens. Les gouvernements fédéral et provinciaux pourraient collaborer dans bien des domaines, dont celui de l'environnement. Le gouvernement fédéral devrait pouvoir élaborer des lois-cadres établissant des normes nationales et laisser aux provinces le soin d'adapter ces normes nationales en fonction des réalités régionales et provinciales.

Jusqu'à maintenant, le gouvernement fédéral a utilisé ses pouvoirs de dépenser pour s'ingérer dans des domaines de compétence provinciale. Il s'est avéré difficile de concilier les limites du pouvoir de dépenser avec la nécessité d'avoir des normes nationales.

Un changement dans la répartition des pouvoirs pourrait permettre d'imposer une limite constitutionnelle au pouvoir de dépenser du fédéral sans compromettre les normes nationales.

Depuis un an, on accorde beaucoup d'attention aux problèmes avec lesquels sont aux prises les autochtones du Canada. Dans ce pays, il existe un vaste consensus quant à la nécessité de traiter du statut, des droits et des revendications du peuple autochtone. Un projet de réforme constitutionnelle doit inclure des dispositions sur le droit des peuples autochtones à l'autonomie.

Actuellement, la plupart des dispositions de la Constitution peuvent être modifiées au moyen de la formule 7-50, soit avec l'accord de sept provinces et de 50 p. 100 de la population. Toutefois, cela est inadmissible pour bien des Canadiens. Une nouvelle formule de modification pourrait reconnaître l'égalité fondamentale de l'Ouest, du Québec, de l'Ontario et du Canada atlantique. Chacune de ces régions exercerait un droit de veto à l'égard de toute modification constitutionnelle qui ne servirait pas les intérêts de sa population.

Voilà ce que je voudrais voir dans notre nouvelle Constitution canadienne. L'obstacle à surmonter, c'est notre attitude car, de bien des façons, nous sommes notre pire ennemi. Les Canadiens sont souvent trop sévères envers eux-mêmes et envers leurs compatriotes, et cela doit changer. Nous nous laissons trop souvent accaparer par de petits problèmes, nous sommes pris par le rythme effréné de la vie quotidienne et nous ne prenons pas le temps de penser qu'il fait bon vivre ici, au Canada.

Avec tous nos problèmes, et ils sont nombreux, il est difficile de voir l'essentiel. On dit souvent que les Canadiens envient aux Américains leur patriotisme et leur

fierté. Il est temps que chacun d'entre nous dise qu'il est fier d'être Canadien. Je suis fier d'être Canadien.

Mme Diane Marleau (Sudbury): Je veux profiter de l'occasion pour féliciter mon collègue de la perspicacité dont il a fait preuve dans son discours en réponse au discours du Trône.

J'estime qu'est venu le temps pour nous tous, Canadiens, de chercher au plus profond de nous-mêmes les solutions aux problèmes d'unité auxquels nous faisons face. Si nous n'arrivons pas à résoudre ces problèmes, nous ne pourrions pas continuer à profiter de cette qualité de vie que nous avons réussi à créer pour chacun d'entre nous.

Le député aimerait peut-être prendre quelques minutes pour préciser certains des problèmes économiques et des effets qui résulteront des mesures prises par ce gouvernement? Peut-il également nous dire si, selon lui, le discours du Trône offre quelques solutions à cet égard?

M. MacAulay: Madame la Présidente, je remercie la députée de sa question.

Il existe, bien sûr, de nombreux problèmes économiques. L'écart entre la région atlantique et le centre du pays s'est accentué depuis les dernières années.

Je m'intéresse au domaine des pêches, entre autres. Le fait que le gouvernement n'a financé aucun travaux de réparation des quais constitue un grave problème pour les pêcheurs de la circonscription de Cardigan.

[Français]

Le président suppléant (M. Pronovost): Je regrette avoir à interrompre l'honorable député. Comme il est 14 heures, la Chambre abordera maintenant les déclarations de députés, conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Français]

MEDIC-ALERT

M. Gaby Larrivée (Joliette): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour souligner à la Chambre et à tous les Canadiens et Canadiennes que la fondation Medic-Alert a déclaré le mois de mai comme étant le mois Medic-Alert.

Cette fondation est une organisation à but non lucratif qui aide à protéger quelques 600 000 Canadiens depuis 30 ans. Ces Canadiens bénéficient non seulement d'un bracelet d'identification distinctif reconnu au Canada et à travers le monde, mais aussi d'un service d'information d'urgence santé de 24 heures. Ce service est particulière-